

Questions orales

Si le gouvernement ne suit pas les audiences de l'Office national de l'énergie, le ministre pourrait-il le faire afin de pouvoir modifier le Programme énergétique national dès qu'il s'apercevra, le cas échéant, qu'on n'atteint pas les objectifs d'approvisionnement fixés par ledit programme?

M. MacEachen: Madame le Président, je suis heureux d'apprendre que le député approuve le principal objectif du Programme énergétique national.

M. Clark: La canadienisation.

M. MacEachen: Je suis ravi d'entendre qu'il approuve les principaux volets de ce programme. Il croit qu'il y aurait lieu d'apporter certains changements. Personne de ce côté-ci de la Chambre ne s'est jamais opposé à ce qu'on apporte des changements quand ils sont justifiés. Comme le sait le député, j'ai présenté, juste avant Noël, à la Chambre, des mesures visant à modifier la définition des frais de prospection. J'ai agi ainsi à la suite des instances que les dirigeants de l'industrie m'avaient présentées et je serai certainement appelé à apporter de nouvelles modifications, si elles se justifient, au fur et à mesure des pourparlers. Toutefois, le député oublie de préciser dans sa question que la capacité d'autofinancement du secteur pétrolier est très élevée, malgré les dispositions du Programme énergétique national. Elle augmente, et si on ajoute le montant que représentent les stimulants, elle va augmenter énormément en 1980 et 1981.

M. Clark: Pourquoi alors les compagnies quittent-elles le Canada?

M. MacEachen: Le député ne devrait pas perdre cela de vue lorsqu'il étudie les composantes de ce programme.

M. Wilson: Madame le Président, les répercussions de cette mesure sur la capacité d'autofinancement sont très marquées. Elle incite les sociétés à réduire de façon sensible les programmes de prospection qui doivent nous aider à devenir autosuffisants dans ce domaine. Ces réductions sont très importantes et ce n'est pas ainsi que nous atteindrons l'autosuffisance.

● (1420)

Permettez-moi d'enchaîner avec ma question supplémentaire. J'ai fait allusion plus tôt au fait que trois banques ont déclaré s'opposer au programme énergétique national. On voit bien ce que cela signifie, madame le Président. Cela signifie que leurs clients, les sociétés pétrolières, leur ont dit qu'ils ne pourraient pas financer les activités qu'ils avaient entreprises avant le 28 octobre, ce qui a eu pour effet d'affaiblir considérablement leur situation financière. Le ministre a-t-il discuté des répercussions possibles du programme avec les banques à charte afin d'obtenir leur avis sur les modifications à apporter au programme énergétique national?

M. MacEachen: Justement, madame le Président, j'ai eu l'occasion d'en discuter brièvement avec le président de la Banque de Montréal, qui s'est déclaré récemment favorable au programme énergétique national, tant dans ses éléments que dans ses objectifs. Il s'agissait en fait d'une déclaration très positive qui contrastait, croyez-moi, avec quelques-unes des observations ni très favorables ni très objectives de présidents d'autres banques.

Le député répète encore que les sociétés seront incapables de financer les activités d'exploitation; je lui dirai donc que la capacité d'autofinancement des entreprises de ce secteur augmentera de 28 p. 100 en 1981 par rapport à 1979, compte tenu des stimulants prévus.

Une voix: Sottises, balivernes.

M. MacEachen: Peut-on vraiment dire que c'est là une industrie qui a du mal à survivre? Je demande à nouveau au député de repenser sa question.

LA RÉDUCTION EFFECTUÉE PAR MOBIL OIL

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je voudrais poser une question au ministre. Je suis inquiet non seulement à cause du problème que pose l'approvisionnement, madame le Président, mais aussi parce que la réduction de 164 millions de dollars ou de 46 p. 100 pourrait avoir de graves répercussions économiques pour les provinces de l'Atlantique. Je demande donc au ministre si le gouvernement est entré en contact avec Mobil Oil pour chercher à savoir plus précisément où la réduction sera effectuée?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je ne suis pas au courant de ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a pu faire. Je n'ai pas communiqué personnellement avec Mobil.

LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES SOUS-MARINES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question supplémentaire concerne le problème des juridictions. Dans sa déclaration, la société Mobil a expliqué sa décision de réduire ses activités par son peu de confiance dans la politique énergétique du gouvernement ainsi que par les problèmes de juridiction.

C'est probablement au premier ministre que je devrais poser ma question. J'aimerais qu'il nous dise pourquoi son gouvernement a changé son fusil d'épaule. L'automne dernier, le gouvernement déclarait que la question des gisements en mer serait abordée lors de la seconde étape des négociations constitutionnelles. Pourtant, dans son programme énergétique qui a précédé le dépôt du bill C-48, le gouvernement se déclare impatient de porter la question de la propriété de ces gisements devant la Cour suprême. Quant au bill C-48, en revendiquant la propriété des «terres du Canada» pour le gouvernement fédéral, il élimine toute discussion possible à ce sujet lors de la conférence des premiers ministres. Pour moi, cette attitude ne peut que prolonger et entraîner des coupures supplémentaires.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je crains de ne pas bien comprendre le député. Il est exact que lorsque l'on parle de politique énergétique, il faut tenir compte des terres du Canada. Que les gisements en mer fassent partie ou non des terres du Canada, c'est un problème qui devra être résolu par des négociations—ce que nous nous efforçons de faire depuis dix ans—ou tranché par les tribunaux. Il va de soi qu'une politique énergétique ne peut ignorer les terres du Canada. Quant à savoir ce que l'on entend par terres du Canada, c'est une autre question.